Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada
Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture
de la Conférence tenue à Whitehorse, au Yukon
le dimanche 12 août 2012, à 13 h 30

Ouverture de la séance

La séance s'ouvre à 13 h 45, le dimanche 12 août 2012, au Centre culturel Kwanlin Dün de Whitehorse, au Yukon, sous la présidence de Darcy McGovern, Marie Bordeleau agissant comme secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux délégués et aux invités à la 94e Conférence annuelle pour l'harmonisation des lois au Canada, en particulier à ceux qui y assistent pour la première fois.

Présentation des membres du Comité exécutif

Le président de la CHLC, Darcy McGovern se présente, puis présente les membres du Comité exécutif : Michel Breton, président sortant; Nancy Irving, vice-présidente; Anouk Desaulniers, présidente de la Section pénale; Gail Mildren, présidente de la Section civile; Marie Bordeleau, directrice administrative. D. McGovern présente ensuite le président du Comité international et du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes, Peter Lown, c.r., et notre directeur des programmes, Clark Dalton, c.r., ainsi que la secrétaire de la Section pénale, Joanne Dompierre.

Présentation des commissaires

Le commissaire principal de chaque administration présente les membres de sa délégation.

D McGovern souligne par ailleurs la présence de Jorge Sánchez Cordero Dávila, président du Centre mexicain de droit uniforme, de Michael Houghton, président de la United States Uniform Law Commission, de Harriet Lansing, présidente du Comité exécutif de la ULC et de Robert Stein, ancien président de la United States Uniform Law Commission. Il se dit enthousiaste à l'idée que ceux-ci prendront part à nos délibérations et il invite tous les délégués à faire plus amplement connaissance avec nos délégués étrangers.

Mot de bienvenue du gouvernement hôte

Au nom du gouvernement du Yukon, Lee Kirkpatrick souhaite la bienvenue aux délégués en sol yukonais. Il souligne que l'édifice remarquable dans lequel se tiendront les réunions pendant toute la semaine est tout neuf. Il donne ensuite un aperçu du programme d'activités sociales de la semaine. La réception de bienvenue aura lieu au Musée McBride, situé à quelques coins de rue du centre culturel Kwanlin Dün (CCKD). Des autobus prendront les délégués à leur hôtel pour les y conduire. Lundi soir, les délégués qui le souhaitent pourront prendre part à une croisière sur le fleuve : ils n'ont qu'à s'inscrire au secrétariat. Le nombre de places est limité à bord du MS Schwatka et il est conseillé de réserver le plus tôt possible. Le match annuel de balle molle se tiendra au nouveau stade de balle molle Pepsi. Il sera suivi d'un barbecue au parc Shipyards, situé près du CCKD. Là encore, le transport sera offert aux hôtes de chacun des hôtels partenaires de la Conférence. Enfin, c'est dans la salle Longhouse du CCKD qu'aura lieu le banquet du mercredi soir. Le traditionnel conférencier sera remplacé par un numéro de la troupe de danse Carcross-Tagish.

Rapport du président

Bonjour et bienvenue à notre réunion annuelle de 2012. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'ai eu l'honneur et le privilège d'assumer la présidence de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.

À ce titre, j'ai eu le plaisir de travailler en étroite collaboration avec les membres du Comité exécutif, du Comité directeur des représentants des administrations et du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion de programmes. Depuis toujours, je suis impressionné par la détermination avec laquelle les commissaires s'engagent dans des projets d'une grande complexité, mais mes fonctions de président m'ont permis de véritablement apprécier toute ce qui est et doit être fait pour assurer la réussite de la Conférence.

J'aimerais tout d'abord rappeler aux délégués ici présents que notre organisation se rassemble chaque année depuis 1918 dans le but de promouvoir l'harmonisation des lois dans l'ensemble des provinces et territoires et de proposer des modifications au *Code criminel* et aux lois fédérales pertinentes. Ce mandat initial demeure la raison d'être de la Conférence et je salue l'attachement de tous les délégués à œuvrer pour sa réalisation.

Au cours de la dernière année, les membres du Comité exécutif se sont employés à vous garder, ainsi que toutes les personnes intéressées, qu'elles se trouvent au Canada ou ailleurs, au courant des travaux courants de la Conférence. Des *Communiqués* ont été distribués à l'automne et au printemps pour informer ces personnes des travaux en cours. La Conférence continue également d'aviser par courrier les parties intéressées des mises à jour apportées au Recueil de la stratégie de droit commercial. Le recueil et ses mises à jour sont un formidable outil de promotion des travaux produits par la Conférence en matière commerciale et ses abonnés, au Canada comme à l'étranger, demeurent très nombreux.

Évidemment, il ne suffit pas de faire du bon travail. Il nous faut également continuer de diffuser le fruit de ce travail dans la communauté juridique canadienne afin d'obtenir son appui à l'égard des lois uniformes et des modifications législatives dont nos sections civile et pénale font la promotion. Pour y parvenir, nous disposons de deux véhicules de premier plan, soit la publication des comptes rendus de nos réunions annuelles et notre site Web. L'un et l'autre ont été bonifiés sous la gouverne de Ian Rennie, Clark Dalton et Dean Sinclair, en sa qualité de président du Comité des publications.

Comme cela a été le cas à presque chacune de ses 95 années d'existence, la Conférence a aussi eu d'importants défis à relever. Bien que cela ait suscité l'enthousiasme, le fait de tenir la conférence au Yukon s'est également accompagné d'un lot de difficultés sur le plan financier, notamment en ce qui concerne les frais d'interprétation. Nous avons donc déployé des efforts particuliers pour relever ce défi. C'est avec regret que je constate que les délégations de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas aussi importantes cette année qu'elles l'ont été par le passé. En revanche, je suis heureux de voir que les délégations de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse sont de retour, tant en matière civile que pénale, et que les territoires sont bien représentés. Lorsque les temps sont difficiles, il est toujours ardu de s'assurer du soutien des administrations provinciales tant sur le plan financier que de l'envoi de délégués à la conférence.

À ce sujet, qui revêt une importance toute particulière, j'aimerais remercier le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires pour leur soutien financier constant et les services qu'ils nous rendent en plus de nous fournir du personnel. Je tiens à souligner, en particulier, la reconduction de la subvention annuelle versée par le gouvernement fédéral : il s'agit d'une source de financement névralgique et nous nous assurerons d'investir ces sommes judicieusement pour qu'elles profitent au système juridique canadien.

Compte tenu de ses difficultés financières récurrentes, il est tout à fait remarquable que la CHLC parvienne à faire autant avec si peu de ressources humaines et financières. Sans l'appui extraordinaire de tous ces bénévoles qui font don de leur temps et de leur expertise, la CHLC n'aurait pu se maintenir pendant près d'un siècle. Il est essentiel d'amener les administrations canadiennes à comprendre qu'elles profitent toutes du travail accompli par la Conférence et que cette situation ne pourra durer sans leur appui financier et leur participation active. Il nous faudra déployer des efforts considérables pour continuer de recevoir les fonds et les contributions en nature qui nous permettront de poursuivre l'excellent travail que la CHLC a été en mesure d'accomplir au cours des dernières années et, nous l'espérons, de le bonifier.

Je suis heureux de constater qu'un plus grand nombre de personnes relativement nouvelles participent aux travaux de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. La force de la CHLC réside dans l'engagement et l'enthousiasme manifestés par chacun d'entre nous lors des travaux : il est donc réjouissant de constater que le réservoir de talents prend de l'expansion. Vous aurez reçu l'excellent document d'orientation préparé par nos commissaires de la Colombie-Britannique. Je remercie tout particulièrement Lisa Peters et Jim Emmerton du travail qu'ils ont effectué pour mettre au point ce document dont je vous invite fortement à prendre connaissance. Je vous encourage aussi à tisser des relations de mentorat : j'ai moi-même profité de l'expérience d'anciens présidents émérites, tels que Greg Steele, de la Colombie-Britannique. Ceux-ci, en plus de me gratifier de leur amitié, m'ont appris comment remplir efficacement mon rôle au sein de la Conférence et je leur en suis reconnaissant.

Naturellement, notre valeur se manifeste concrètement par la mise en œuvre des lois uniformes et des modifications au *Code criminel* recommandées par nos sections pénale et civile. Je me réjouis de constater que l'année a été particulièrement faste dans les provinces au chapitre de la mise en œuvre; c'est également vrai pour le gouvernement fédéral en ce qui concerne le *Code criminel*. Le matériel produit par la Conférence continue d'être étudié et cité avec sérieux par notre magistrature et, à ma connaissance, de recevoir un accueil favorable de la part des députés lors du dépôt de projets de loi. Pour ceux d'entre nous dont le rôle consiste à faire des propositions législatives aux politiciens, il est très avantageux de pouvoir mentionner que la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada recommande un texte donné. Le projet de loi perd en effet toute couleur politique, car c'est le gage qu'il est le fruit d'une grande expertise et qu'il a déjà fait l'objet d'un examen approfondi, et il ne peut que commander le respect du parti au pouvoir comme de l'opposition.

Cette année, le CCEGP a lui aussi été très actif. Peter Lown a fait preuve d'un incroyable leadership en s'assurant constamment de maintenir la pertinence et la contemporanéité de la liste de projets de la CHLC. La Conférence dispose d'une liste éprouvée de propositions de modifications et de lois uniformes et il revient maintenant aux délégués, notamment aux représentants des administrations, d'inciter ces dernières à les mettre en œuvre. Je reviendrai sur ce point avec les représentants lorsque je m'entretiendrai avec eux plus tard cette semaine.

J'aimerais aussi vous faire part du dialogue et des rapports de collaboration qui se sont installés avec nos collègues étrangers. Par leurs contributions, la US Uniform Law Commission et le Centre mexicain de droit uniforme continuent d'enrichir notre processus. Peter Lown et moi-même avons eu le plaisir d'assister à la rencontre annuelle de la US Uniform Law Commission, au Tennessee, il y a de cela quelques semaines. On nous a réservé un accueil très chaleureux. Nous avons eu l'occasion d'observer les travaux de la US Commission et de prendre part à quelques-unes des réunions en compagnie de nos collègues américains et mexicains. Nous avons pu discuter ouvertement des leçons tirées de nos travaux conjoints antérieurs et échanger quelques réflexions préliminaires quant aux projets possibles pour l'avenir.

En fait, nos relations avec la commission américaine et ses commissaires ne se sont jamais portées aussi bien. En engageant un dialogue tôt dans le processus et en entretenant des communications suivies, nous sommes en mesure de prendre des décisions plus éclairées et nuancées quant au choix des projets auxquels il convient de donner suite et des moyens de les réaliser. En plus de rendre possible la conduite de projets conjoints, nos échanges sont une source fertile pour la mise en commun d'idées. J'invite donc l'ensemble des participants à accueillir chaleureusement nos délégués étrangers et à tirer profiter de leur vaste expérience pour en apprendre sur ce qui se fait ailleurs.

Vous vous rappellerez qu'à l'issue de la conférence de Winnipeg, je me suis engagé à remplir mon mandat de président en faisant appel à l'esprit d'équipe. Or, c'est ce qui s'est produit. C'est avec grand plaisir que je me suis acquitté de mes fonctions cette année parce que j'ai pu compter sur l'aide et le soutien de tous les membres de l'équipe qui forment la Conférence. Le Comité exécutif, son ancien président Michel Breton et notre vice-présidente, Nancy Irving, m'ont appuyé très solidement. J'aimerais remercier tout particulièrement Nancy Irving qui, par ses démarches, a convaincu ses collègues de la section pénale de l'importance de participer assidument à la Conférence et qui est intervenue à plusieurs reprises, en mon absence ou à mes côtés, pour m'aider à régler divers problèmes. J'aimerais également remercier Gail Mildren et Anouk Desaulniers, actuelles présidentes des sections civile et pénale, qui, pour organiser cette conférence annuelle, ont abattu un travail colossal. J'ai déjà mentionné l'apport inestimable de Peter Lown au sein du CCEGP et à la présidence de notre Comité international. J'aimerais également remercier Jake Harms qui a insufflé une énergie nouvelle au sein de la direction de notre section de rédaction. Nous devons aussi une infinie gratitude à Ian Rennie, qui s'est chargé de la publication de nos comptes rendus de réunions, et au comité de publication pour ses travaux sur le site Web.

Nos groupes de travail, leurs présidents et les représentants des administrations sont l'épine dorsale de notre organisation : sans leur apport, il n'y aurait pas de Conférence. Je vous remercie tous pour les efforts que vous avez fournis tout au long de l'année. Je tiens aussi à remercier les membres de l'équipe de la Saskatchewan, y compris le personnel du bureau de l'Imprimeur de la Reine, pour leur appui constant.

Nous continuons d'être redevables envers Clark Dalton, coordonnateur de projets pour la Section civile, qui assure un précieux leadership dans la conduite des travaux des groupes de travail et aide ces derniers à livrer la marchandise. Sans lui, sans ses connaissances juridiques et sa mémoire des dossiers, il nous faudrait probablement l'inventer en plusieurs exemplaires. Du côté de la Section pénale, la secrétaire, Joanne Dompierre, travaille l'année durant à établir le programme de la semaine : nous l'en remercions infiniment.

Je tiens naturellement à remercier Marie Bordeleau pour le travail qu'elle accomplit à titre de directrice administrative de la Conférence. Marie travaille assidûment à la promotion des intérêts de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et chacun de nous récolte les fruits de son enthousiasme et de l'énergie qu'elle déploie en ce sens. J'aimerais également remercier les commissaires du Yukon et leur comité organisateur, qui n'ont ménagé aucun effort pour organiser ce qui sera sans nul doute une conférence formidable.

Enfin, je ne peux passer sous silence le départ de Catherine Kane, qui a été pendant de nombreuses années déléguée principale des commissaires fédéraux. Mme Kane a rejoint les rangs de la magistrature. Par son professionnalisme et sa détermination à faire connaître la qualité du travail de la CHLC auprès des instances fédérales, elle nous a légué un précieux héritage fait d'améliorations au droit pénal canadien. Son départ laissera un grand vide au sein de la Conférence.

IL EST PROPOSÉ par Darcy McGovern, appuyé par Michel Breton, **QUE** la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada exprime ses remerciements à Catherine Kane pour les nombreuses années de services remarquables rendus à la Conférence. Proposition adoptée.

D. McGovern demande aux commissaires fédéraux de faire part à Mme Kane de la profonde gratitude de la CHLC.

Résolutions financières

a. Approbation des états financiers vérifiés

IL EST PROPOSÉ par Nancy Irving, appuyée par Lynn Romeo, **QUE** les états vérifiés de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2012 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée.

b. Nomination d'un vérificateur

IL EST PROPOSÉ par Gail Mildren, appuyée par Kathryn Sabo, **QUE** le cabinet Stephen H. Saslove soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour l'exercice s'échelonnant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013. Proposition adoptée.

c. Résolution sur les affaires bancaires

IL EST PROPOSÉ par Michel Breton, appuyé par Kathryn Sabo, **QUE** pour les montants de plus de 5 000 $, deux membres du Comité exécutif ou un membre du comité exécutif et la directrice administrative se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres responsables pour toutes les affaires bancaires de la CHLC, **ET QUE** pour les montants allant jusqu'à 5 000 $, destinés à l'achat de certificats de placement garanti et de dépôts à terme, et pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, la signature de la seule directrice administrative suffise. Proposition adoptée.

d. Approbation du budget pour l'exercice 2012-2013

IL EST PROPOSÉ par Anouk Desaulniers, appuyée par Josh Hawkes, **QUE** le budget de l'exercice 2012-2013 soit approuvé, sous réserve des modifications qui pourraient être requises à la suite de la réunion du Comité exécutif en novembre 2012. Proposition adoptée.

D. McGovern remercie les membres du Comité exécutif pour le travail accompli à régler des questions financières pour le compte de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.

Confirmation du Comité de mise en candidature

D. McGovern signale que le président sortant dirige le Comité de mise en candidature chargé de désigner les prochains candidats à la présidence et à la vice-présidence. Il demande à M. Breton de constituer un comité formé des anciens présidents de la CHLC et de délégués de longue date et de faire le compte rendu de leurs délibérations lors de la séance de clôture. M. Breton indique qu'il s'enquerra, tout au long de la semaine, de l'avis des délégués de longue date, anciens présidents et autres membres éclairés de la Conférence, tels que D. McGovern, Dean Sinclair, Russell Getz, Gregory Steele, Earl Fruchtman et Peter Lown.

Aperçu du programme de la semaine

a. Section pénale

Anouk Desaulniers est heureuse de signaler que la Section pénale réunira cette année les délégués de onze administrations, dont ceux de la Colombie-Britannique, que nous retrouvons avec plaisir après avoir été privés de leur présence l'an dernier. Nous sommes également ravis de compter parmi nous un représentant du Nunavut. En effet, bien que le plus jeune territoire désigne pratiquement chaque année un représentant pour assister aux travaux de la section civile, il n'avait pas envoyé de délégué au sein de la Section pénale depuis 2003 : c'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous les retrouvons. Il ne faut pas en conclure que nous tenons pour acquise la présence des autres délégations. Nous sommes profondément reconnaissants de pouvoir compter sur l'appui de toutes les administrations et sur leur participation soutenue à la CHLC.

Cette année, la Section pénale sera formée de 28 délégués provenant des ministères de la Justice et des services des poursuites du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, ainsi que des représentants des avocats de la défense et de la magistrature.

Le programme arrêté est à la fois intéressant et captivant : dans un premier temps, Lucie Angers, déléguée fédérale principale, nous fera part des plus récentes initiatives législatives du gouvernement fédéral et nous donnera un aperçu des mesures de suivi qui ont été prises à l'égard des résolutions adoptées antérieurement.

Nous discuterons également de vingt-quatre résolutions préparées par les délégations. Ces résolutions proposent des modifications au *Code criminel*, principalement, mais également à la *Loi sur la preuve*, à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Nous recevrons les rapports de trois groupes de travail créés par la Section en 2011, à savoir les Groupes de travail sur les témoignages contradictoires, sur les exemptions aux peines obligatoires et sur l'exécution des mandats de perquisition extraprovinciaux, respectivement. A Desaulniers indique aussi que le rapport du Groupe de travail sur les exemptions aux peines minimales comprendra une présentation par Me Yvon Dandurand, de l'Université de la Vallée du Fraser, sur la

recherche comparative qu'il a effectuée à l'égard de dispositions de ce type en vigueur dans d'autres pays.

L'ordre du jour comporte aussi le Forum libre, qui se penchera cette année sur le Tribunal yukonais du mieux-être, lequel offre une approche judiciaire novatrice pour s'attaquer aux dépendances qui sous-tendent souvent les comportements criminels et la violence conjugale. La Section pénale se penchera aussi sur certaines modifications proposées à ses règles de procédures.

A Desaulniers remercie tous ceux qui ont contribué à la préparation de la conférence de la Section pénale, dont les membres du comité exécutif de la CHLC, les présidents des groupes de travail ainsi que tous les délégués et autres experts qui y ont pris part, la secrétaire de la Section pénale, Me Joanne Dompierre, ainsi que Me Lee Kirkpatrick, déléguée du Yukon au sein de la Section et organisatrice hors pair. Me Desaulniers souhaite une très bonne conférence à tous les délégués de la CHLC.

A. Desaulniers signale que Andy Rady, mis en candidature à la présidence de la Section pénale, n'était pas en mesure d'assister à la conférence annuelle puisqu'il n'est plus membre du conseil d'administration de la Criminal Lawyers' Association de l'Ontario et qu'il n'a plus qualité pour représenter l'Association. Par conséquent, le Comité de mise en candidature s'est réuni cet après-midi pour désigner Lane Wiegers, de la Saskatchewan, à la présidence de la Section pénale pour 2012-2013.

b. Section civile

Gail Mildren souhaite la bienvenue aux délégués qui sont de retour cette année ainsi qu'à ceux qui assistent aux travaux pour la première fois. Elle remercie Lee Kirkpatrick et Marie Bordeleau ainsi que les membres du comité organisateur pour le programme d'activités sociales qu'ils nous ont préparé et qui s'annonce particulièrement divertissant, pour l'organisation des rencontres dans ce merveilleux édifice, pour la préparation de ces remarquables trousses de bienvenue et pour tout le travail accompli durant l'année. Elle remercie aussi les membres de l'équipe avec qui elle a travaillé cette année. Les travaux de la Conférence ne pourraient tout simplement pas avoir lieu sans ces bénévoles dévoués qui mettent leur expertise à son service. G. Mildren remercie le Comité directeur de la Section civile, Manon Dostie et ses collègues du ministère fédéral de la Justice, qui ont traduit les procès-verbaux de la conférence, Valérie Simard, qui rédigera le procès-verbal des séances de travail de la Section civile cette semaine, les présidents et membres des groupes de travail, Jake Harms et la Section de la rédaction, Peter Lown, pour son expertise et ses conseils, et Darcy McGovern, pour l'aide et le soutien apportés tout au long de l'année. G. Mildren remercie également Clark Dalton, notre coordonnateur de projets qui, par son travail acharné en coulisse, veillera à ce que tout se déroule bien cette semaine.

G. Mildren indique qu'aucun changement n'est prévu à l'ordre du jour des réunions de la Section. Il sera proposé de discuter de trois lois uniformes en vue de leur adoption : la *Loi uniforme sur les transactions révisables* et la *Loi uniforme sur les fiducies*, deux mesures législatives importantes, ainsi qu'une version civiliste de la *Loi uniforme sur les appels informels aux dons du public*, destinée au Québec. Cette dernière constitue un excellent exemple de la façon dont un groupe de travail peut arriver à rédiger des lois différentes pour les provinces de common law et pour le Québec, régi par le droit civil, tout en faisant en sorte que leurs régimes s'harmonisent entre eux. Il s'agit d'un parfait exemple de la raison d'être de la CHLC et nous devrions en être très fiers. En plus des travaux portant sur les lois déjà mentionnées, nous prendrons connaissance de rapports d'études et de rapports d'étapes concernant une vaste gamme de sujets, allant du projet sur les locations commerciales et l'amélioration de notre *Loi*

uniforme sur les testaments à la *Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by*, en passant par la *Loi sur les assignations interterritoriales*, le projet relatif à une loi sur le lieu de résidence des électeurs, l'identification des électeurs et le vote des militaires absents, la *Loi d'interprétation*, les *Conventions de rédaction uniformes sur la mise en application des Conventions internationales* et le projet de loi sur l'arbitrage commercial international. Ce dernier projet de loi a fait l'objet d'un article publié dans le bulletin d'information de juillet de l'International Law Organization, attirant ainsi l'attention de la communauté internationale sur les travaux de la CHLC.

G Mildren annonce que la Section civile recevra copie du rapport annuel du ministère de la Justice du Canada sur le droit international privé. La Section civile et la Section pénale tiendront également une séance conjointe afin de discuter du tableau des lois provinciales et territoriales complémentaires. Il s'agit d'un document d'une valeur inestimable, notamment pour les sous-ministres de la Justice, car il offre un aperçu des divers projets en cours dans l'ensemble du pays et permet de déterminer quels sont les domaines possibles d'harmonisation.

G. Mildren se dit ravie d'accueillir les délégations américaine et mexicaine. Elle souligne que l'esprit de collaboration qui rassemble les trois organisations a donné un regain de vie à un certain nombre de projets entrepris ou envisagés par la Section civile.

Rapport du président du Comité des publications

Dean Sinclair déclare que les comptes rendus de 2011 sont sur le point d'être publiés. Il remercie Ian Rennie, qui a accompli une quantité de travail impressionnante pour réviser les comptes rendus et concevoir un nouveau format qui respecte leur caractère bijuridique, en plus de mettre à jour et de développer la table des matières ainsi que les index et les tableaux des Lois édictées par les diverses administrations. La taille des comptes rendus sera ainsi réduite, ce qui permettra à la CHLC de faire d'importantes économies en frais postaux et d'impression. L'impression des comptes rendus a été quelque peu retardée en raison des remaniements et du travail de révision plus rigoureux des versions anglaise et française, mais Ian Rennie devrait en avoir reçu l'épreuve définitive lorsqu'il sera de retour au bureau à l'issue de la réunion annuelle. Dean Sinclair invite les délégués à lui faire des commentaires au sujet du nouveau format ou à en faire part à Ian Rennie.

En ce qui concerne le site Web, le travail se poursuit. D Sinclair signale qu'il a remis un rapport détaillé sur l'état d'avancement des travaux au Comité exécutif. Il souhaite que le nouveau site Web soit opérationnel au plus tard le 1er octobre, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour que soient téléchargés des documents d'un format consultable. M Bordeleau a envoyé à tous les délégués un courriel contenant un lien vers la version prototype du site Web. D Sinclair demande à tous de se rendre sur le site pour évaluer son bon fonctionnement et juger des améliorations possibles et de communiquer leurs impressions et suggestions par courriel à I. Rennie ou à lui-même. D McGovern remercie D. Sinclair de son intervention et invite tous les délégués à consulter le nouveau site Web.

Divers / Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 40.